

[Voir ce courriel dans un navigateur](#)



Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Montmorency

Local D-1013 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 29 N° 8

3 décembre 2024

GRÈVE ÉTUDIANTE À MONTMORENCY



Le 22 novembre dernier, plusieurs centaines d'étudiant-es montmorencien-nes se sont amassé-es devant la porte 3 du Collège, dès l'aurore, en soutien à une Palestine libre. Rejoignant plusieurs cégeps et universités déjà en grève, ils et elles ont remporté leur pari et ont fait lever les cours. Après 2h de mobilisation locale, plusieurs se sont dirigé-es vers l'UQAM où une journée d'actions et de conférences les attendait.

La journée s'est terminée par une manifestation profitant de la présence de l'OTAN à Montréal. Les médias ont rapidement concentré l'essentiel de leur discours sur les échauffourées de fin de parcours, plutôt que sur les protestations légitimes des militant-es. Rappelons toutefois que ce sont près de 82 000 étudiant-es qui ont refusé leurs cours cette journée-là pour manifester leur désarroi face aux puissances qui, à travers la vente d'armement, permettent et encouragent des crimes de guerre.

Nous avons été témoins privilégié-es de leur mobilisation. Ce fut un beau pied de nez au cynisme qui nous envahit parfois, un beau rappel de la force que nous avons lorsque nous choisissons de nous unir autour d'une cause.

Solidarité avec nos étudiant-es!

GRÈVE OU BOYCOTT?



Plusieurs d'entre vous avez été offusqué-es par l'usage du terme *boycott* par la direction du Collège. Il semblerait que la consigne émanait du ministère, sous prétexte que le terme *grève* fait référence à un droit des salarié-es syndiqué-es.

Soupir.

Le gouvernement Legault reprend les tactiques du gouvernement Charest pour discréditer un mouvement social légitime. Un arrêt de travail est une grève, même si la loi ne le reconnaît pas comme tel (la grève existait d'ailleurs bien avant d'être encadrée par le code du travail). Le SEECM reconnaît aux étudiant-es le droit de forcer la fermeture du collège, par une décision collective et démocratique. Les mouvements de grève étudiante ont été de puissants moteurs de changement social au Québec et nous pouvons en être fiers.

REGARD SUR LE 659E CRT



La 659^e rencontre du CRT s'est tenue le jeudi 21 novembre dernier. Le Collège y a notamment invité la nouvelle cadre responsable de la Santé et de la sécurité au travail pour répondre à nos questions relatives à l'analyse de risques demandée aux coordinations de stage en lien avec l'application de la nouvelle Loi 25. Si les réponses données par celle-ci sont précises en regard de la Loi, certaines préoccupations syndicales demeurent, notamment en ce qui concerne l'écart entre la lourdeur des analyses exigées et les ressources déployées pour y arriver, la réception de ces demandes par les milieux de stage et certaines demandes pédagogiques du Collège en matière de prévention. Enfin, nous avons demandé à pouvoir assister aux rencontres entre la Direction et les coordinations de stage afin d'entendre le discours du Collège sans filtre, ce qui a été accepté.

Par ailleurs, la partie patronale a effectué des suivis en ce qui concerne la sécurité à l'Espace Montmorency. Bien que tardifs, ces suivis montrent que le Collège prend au sérieux la situation et tente de la redresser. D'autres suivis ont été effectués, notamment en ce qui concerne le tutorat au SAA et, si l'origine de cette pratique semble perdue, il semble que ce ne soit pas le souhait du Collège de la maintenir.

Enfin, parmi les autres points d'intérêt, nous avons présenté la position de l'Assemblée afin de protester contre la politique patronale concernant les congés de gré à gré ainsi que le veto patronal opposé aux doubles seuils, tous deux contestés par griefs. À ces deux irritants s'ajoute le fait que le Collège n'a pas donné suite à la seule véritable demande syndicale inscrite au Plan de travail pourtant entériné en CRT, tout en s'attendant à ce que ses points à elle soient traités. En conséquence de quoi – et en accord avec le soutien de l'AG –, nous nous sommes retirés des travaux liés au Plan de travail du CRT.

Des discussions ont lieu hors-CRT pour tenter de dénouer cette impasse. Pour l'instant, les représentant-es du SEECM ont senti une ouverture de la part de leurs vis-à-vis. Ne reste plus à souhaiter que celle-ci se transforme en gestes concrets.

CAMPAGNE VRAIMENT PUBLIC - REGROUPEMENT DU 23 NOVEMBRE



Crédit photo: CSN

Sous le thème *Pas de profit sur la maladie*, le rassemblement contre la privatisation du réseau de la santé et des services sociaux a réuni plusieurs milliers de militantes et militants de la CSN au Colisée de Trois-Rivières, le 23 novembre dernier.

« C'est une véritable démonstration de force qu'on a réalisée. Que le gouvernement se le tienne pour dit : les Québécoises et les Québécois ont à cœur leur réseau public et sont prêts à se mobiliser pour le défendre », s'est exclamée la présidente de la CSN,

Caroline Senneville.

Notre centrale a trois demandes dans ce dossier:

Elle demande au ministre de la Santé de freiner l'exode des médecins vers le secteur privé, une fois pour toutes. Pour y arriver, le ministre pourrait tout simplement signer un arrêté ministériel, comme il l'a récemment fait pour les optométristes.

Elle demande aussi au gouvernement de cesser d'octroyer des permis de cliniques privées à but lucratif dès maintenant. Pour la centrale, rien ne justifie la propagation d'entreprises dont le seul objectif est de profiter de la maladie des gens.

Finalement, elle demande au gouvernement d'instaurer un moratoire sur tous les types de privatisation du travail et des tâches présentement accomplies au public. On parle d'agences de placement, de buanderies, de l'entretien des bâtiments, du transport de patients, etc.

La CSN demande au gouvernement de mettre en place ces trois revendications d'ici le 1er mai prochain, sinon elle promet de faire monter la pression.

Nous vous tiendrons informé-es de cette campagne, qui nous touche non seulement en tant que travailleurs et travailleuses, mais aussi en tant que citoyens et citoyennes, en tant que parents qui souhaitent des soins décents pour leurs enfants, en tant que fils et filles qui veulent que leurs propres parents soient traités rapidement et efficacement, dans un système de santé public digne de ce nom.

JOURNÉE DE LA TRANSITION JUSTE DE LA CSN

Le SEECM était présent à Drummondville, lors de la journée de la transition de la CSN.

Garance Malivel, coordonnatrice des États généraux de l'éducation pour la transition écologique et sociale à TJC, y a fait une présentation remarquée en compagnie de Léandre Lapointe (vice-président de la FNEEQ), montrant le rôle proactif de notre fédération sur les questions écologiques. Nous pouvons être fiers et fières de ce projet qui est né chez nous!



Crédit photo: CSN

LE COMITÉ DE SÉLECTION : NOTRE AUTONOMIE PROFESSIONNELLE EN ACTION

Notre autonomie professionnelle revêt plusieurs formes, dont une à laquelle nous pensons moins souvent : nous choisissons nous-mêmes nos futur-es collègues. Comme plusieurs aspects importants de notre autonomie professionnelle, la « sélection des enseignant-es » (ce sont les termes de la convention collective) est une responsabilité départementale (collective) qui s'exerce dans un cadre défini à la fois par la convention collective et par des pratiques locales.

Le rôle du comité de sélection

La fonction du comité est de recommander au Collège l'engagement de profs et d'en informer le département.

La composition du comité

Quand un département a besoin d'embaucher, il désigne trois (3) enseignant-es qui siégeront au comité de sélection mis sur pied par le Collège. Celui-ci nomme deux (2) personnes.

Les enseignant-es sont donc majoritaires sur les comités de sélection. À titre de professionnel-les de l'éducation et de spécialistes de leur discipline, elles et ils sont les mieux placé-es pour apprécier la qualité des candidatures, c'est-à-dire la capacité des personnes candidates à enseigner la discipline et à s'intégrer au département. Une bonne pratique consiste à déterminer à l'avance (pour l'année en cours, ou selon un principe de rotation, par exemple), les enseignant-es qui seront appelé-es à participer aux comités de sélection qui pourraient être mis sur pied pendant l'année. Cela peut s'avérer pratique si un comité doit se tenir à un moment moins intéressant, le 4 janvier, par exemple...

Les critères d'embauche

Le département peut faire des recommandations quant aux qualifications (diplôme, expérience, etc.) requises pour enseigner dans la discipline. Le comité de sélection peut ensuite convenir de critères plus spécifiques pour l'appréciation et la comparaison des candidat-es. Le comité de sélection a accès à toutes les candidatures reçues par le Collège et, après analyse, soumet au Collège les noms des candidat-es qui doivent être appelé-es. Historiquement, le département a toujours pu indiquer au Collège l'ordre dans lequel les candidat-es doivent être appelé-es en entrevue. En règle générale et quand c'est possible, le Collège convoque cinq

candidat-es.

Le déroulement des entrevues

Afin de fournir un cadre rigoureux et équitable qui donnera aux candidat-es des chances égales de se mettre en valeur, la Direction des ressources humaines prépare un schéma d'entrevue et le propose au comité de sélection. Ce schéma contient un certain nombre de questions qui apparaîtront incontournables, mais le comité doit toujours avoir le dernier mot sur le déroulement et les questions qui seront posées. En particulier, les enseignant-es devraient toujours se réserver un certain nombre de questions et surtout décider des questions (ou mises en situation) qui seront posées en lien avec les méthodes pédagogiques et la spécialité disciplinaire.

Le choix des candidat-es

Le comité doit fonder son jugement sur la compétence professionnelle et les aptitudes pédagogiques des personnes rencontrées en entrevue. Le cas échéant, il doit aussi établir l'ordre d'engagement. Cette décision est importante, car elle déterminera la priorité d'engagement entre deux enseignant-es engagé-es le même jour : l'une pour une tâche à « temps complet session », l'autre pour une tâche à « temps partiel session », par exemple.

Quand la recommandation d'engagement est unanime, le Collège est tenu d'engager la personne recommandée. Quant aux candidat-es recommandé-es à la majorité, la convention prévoit que le Collège n'est pas strictement tenu de les engager. En contrepartie, le Collège ne peut engager une personne qui n'a pas été recommandée à la majorité.

Attention : cela est vrai même si le temps presse ou qu'il y a peu de candidat-es intéressé-es.

Mettre des candidat-es « en banque » : bonne ou mauvaise idée ?

Il peut être tentant de mettre en banque des candidat-es pour des besoins futurs. Ces personnes sont donc considérées comme « qualifiées », pour employer le lexique des ressources humaines, mais le Collège ne fait pas appel à elles immédiatement. L'avantage de cette pratique est évidemment d'éviter la multiplication des comités de sélection, mais réfléchissez bien avant de mettre un-e candidat-e en banque : au moment où le Collège aura besoin d'engager quelqu'un, les besoins du département pourraient avoir changé, ou le Collège pourrait avoir reçu des candidatures plus intéressantes.

Au demeurant, contrairement à une idée reçue, le fait que le Collège ait mis sa candidature en banque ne confère pas la priorité d'emploi à une personne. En effet, n'ayant jamais été engagée, celle-ci ne bénéficie pas de la protection de la convention collective. Toutefois, le Collège pourrait chercher à imposer au département une candidature de la banque plutôt que de répondre au souhait du département de mettre sur pied un nouveau comité de sélection.

Et si le comité de sélection se tient l'été ?

C'est plutôt rare, mais il peut arriver que le Collège doive tenir un comité de sélection pendant les vacances d'été des enseignant-es. Si cela ne peut être évité, le département devra y dépêcher trois enseignant-es (qui seront rémunéré-es), car si le comité ne s'acquitte pas de cette tâche, le Collège peut procéder à l'engagement des enseignant-es sans consulter le département. Ici encore, en ce qui concerne notre métier, autonomie professionnelle rime bel et bien avec responsabilité professionnelle !

Doit-on aussi participer à la sélection des enseignant·e·s de la formation continue (FC) ?

Depuis une dizaine d'années, le Collège Montmorency crée des comités de sélection uniques (même composition pour la FC que pour le régulier). Si votre discipline est enseignée à la FC, le département devrait s'acquitter de cette responsabilité même si l'enseignante ou l'enseignant engagé-e ne deviendra pas automatiquement votre collègue au sein du département. Tout d'abord, les étudiant-es de ce secteur bénéficieront d'avoir un-e enseignant-e qui a été sélectionné-e par des pairs, professionnel·les de

l'enseignement et spécialistes de leur discipline, plutôt que par des administrateurs ou des membres d'un autre corps d'emploi. Ensuite, il faut savoir que la convention collective prévoit que lorsqu'une personne chargée de cours à la FC souhaite accéder à une charge, voire à un poste, au régulier, elle peut le faire si elle a cumulé trois (3) années d'ancienneté au dernier jour de l'année d'engagement précédent celle de la charge ou du poste à combler. Si cette personne n'a jamais été rencontrée par un comité de sélection du régulier, un comité de sélection sera constitué, mais le rôle de celui-ci sera pour ainsi dire simplement technique, à savoir attester que la personne détient les qualifications requises.

PARTY DE NOËL - BIÈRE ET PAILLETTES

Nous avons besoin de vous. Il reste encore quelques tâches à combler: merci de contribuer à la magie de cette fête!

Suivez ce lien pour [inscrire votre nom sur la liste des tâches.](#)

Suivez ce lien pour [vous inscrire au party Bières et paillettes!](#)



GALA DE LUTTE À LA CSN!

Pour souligner la fin de sa Saison des luttes, le Conseil central du Montréal métropolitain vous invite à son Gala de luttes, qui aura lieu le 19 décembre. Ce sera un moment pour célébrer nos luttes syndicales, incluant nos luttes féministes, anti-racistes et anti-capitalistes, nos luttes pour le logement et pour les droits des personnes LGBTQ+.

Au programme, performances musicales et, bien entendu, combats de lutte!

La soirée est gratuite, mais [l'inscription est obligatoire](#)

Plus de détails sur l'[événement Facebook](#).



GALA DE LUTTES

SYNDICALISME · FÉMINISME · LOGEMENT
LGBTQ+ · ANTI-RACISME · ANTI-CAPITALISME

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2024-2025 (UN REPAS EST SERVI DÈS 11H40)

- 10 décembre, au B-1372/1377
- 4 février, au B-1372/1377
- 11 mars, au B-1372/1377

- 15 avril, au B-1372/1377
- 29 mai, au B-1372/1377

PROCHAINES RENCONTRES DES COMITÉS SYNDICAUX Bienvenue à tous et à toutes!

Comité environnement: 20 janvier, de 9h30 à 11h30 (local syndical)

AUTRES DATES IMPORTANTES

4 décembre: Conseil central du Montréal métropolitain

10 décembre: Conseil d'administration

11 décembre: Commission des études

12 décembre: Party de Noël syndical

20 décembre: CRT

28 janvier: Accueil des nouveaux

N'hésitez pas nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.

Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.